

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Diagnostic et renforcement d'un bâtiment ancien situé Passage de l'Abondance / Société CHAPUIS STRUCTURES / Attribution (1.1)**
Service : *Pôle opérationnel (SM - CF)*

Monsieur le maire de la commune de Gex ;

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

VU le budget communal ;

CONSIDÉRANT qu'après diagnostic visuel par la société CHAPUIS STRUCTURES, il apparaît que le bâtiment ancien situé Passage de l'Abondance présente un risque structurel important, notamment au niveau de la façade et des jonctions entre les éléments porteurs ; qu'il est impératif de faire réaliser un diagnostic et renforcement structure pour intervenir sur les points critiques et éviter toute aggravation des désordres constatés ;

CONSIDÉRANT qu'au vu de l'urgence de faire réaliser un diagnostic structurel du bâtiment, un devis a été demandé à la société CHAPUIS STRUCTURES et analysé par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise CHAPUIS STRUCTURES, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 4 500 € HT, soit 5 400 € TTC ;

DÉCIDE

- ✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise CHAPUIS STRUCTURES, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 4 500 € HT, soit 5 400 € TTC, concernant la réalisation d'un diagnostic et renforcement structure sur le bâtiment ancien situé Passage de l'Abondance ;
- ✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 27 février 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 3 mars 2025, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 3 mars 2025.

